

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU MARDI 7 JUIN 2022 à 20 H 30

CONVOICATIONS DU 31 MAI 2022

ORDRE DU JOUR

- Travaux réfection voirie communale, programme 2022 – convention de maîtrise d'œuvre avec EURE ET LOIR INGENIERIE.
- Choix du mode de publicité des actes du conseil municipal à compter du 1er juillet 2022.
- Elections Législatives – Permanences du bureau de vote.
- MEDADOM
- Charges de fonctionnement - Pôle scolaire des Sorbiers.
- Date passage jury concours des maisons fleuries.
- Organisation du 14 juillet 2022.
- Travaux – état d'avancement – projets 2022
- Comptes rendus syndicats et commissions
- Informations et questions diverses

L'an deux mille vingt-deux, le mardi sept juin à vingt heures trente, le conseil municipal de la Commune d'UNVERRE, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de **Mme Marie-Dominique PINOS, Maire,**

Étaient présents : Mme Marie-Dominique PINOS, M. Nicolas LIGNEAU, Mme Céline SAINT LO, M. Anthony FURET, Mme Maryvonne THOUSEAU, M. Vincent NOUVELLON, M. Laurent PIAUD, Mme Stéphanie HOUSSAYE, M. Sébastien THIROUARD, Mme Patricia HUET, Mme Aurélie LACROIX et Mme Laëtitia RAINOT VALLEE

Absents excusé : M. Pascal BULOIS et Mme Emilie DAVIGNON (pouvoir à Mme Laëtitia RAINOT VALLEE)
Formant la majorité des membres en exercice.

Mme **Aurélien LACROIX** a été élue secrétaire de séance

Après lecture du procès-verbal du 9 mai 2022, les membres du conseil municipal sont invités à signer le registre.

Ordre du jour

Travaux réfection voirie communale, programme 2022 – convention de maîtrise d'œuvre avec EURE ET LOIR INGENIERIE.

Mme le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que des missions sur voirie communale et départementale sont proposées par **EURE ET LOIR INGENIERIE** en contrepartie de la cotisation annuelle :

- maîtrise d'œuvre pour des projets dont le montant est inférieur à 90 000 € HT (*conception du projet, préparation du marché de travaux, pilotage des travaux*),

- assistance à maîtrise d'ouvrage pour des projets dont le montant est compris entre 60 000 € et 115 000 € HT (*aide au recrutement d'un maître d'œuvre, assistance et conseil tout au long de l'opération*).

Ainsi, la commune d'Unverre peut faire appel à cette agence départementale pour une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de réfection de la voirie communale, programme 2022 dont le montant prévisionnel s'élève à **63.438,58 € H.T.**

Mme le Maire propose donc de passer une convention de maîtrise d'œuvre pour le programme 2022, comme les années précédentes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir débattu et délibéré,

DECIDE DE SOLLICITER l'assistance d'EURE ET LOIR INGENIERIE pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réfection de la voirie communale, programme 2022,

APPROUVE la convention ci-jointe.

AUTORISE Mme le Maire à signer ladite convention.

Choix du mode de publicité des actes du conseil municipal à compter du 1er juillet 2022.

Madame le Maire indique que la réforme de la publicité des actes des collectivités, qui sera applicable à compter du 1er juillet 2022, a posé le principe de la publication des actes de la commune par voie électronique. Néanmoins, il existe une dérogation pour les communes de moins de 3 500 habitants : elles peuvent, par délibération, choisir un autre mode de publication :

- Soit par affichage ;

- Soit par publication sur papier ;

- Soit par publication sous forme électronique.

Il est proposé au conseil municipal d'opter pour la modalité de publicité suivante :

Publicité des actes de la commune par affichage ;

OU publicité des actes de la commune par publication papier ;

OU publicité des actes de la commune par publication sous forme électronique, sur le site internet de la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter que la publicité des actes réglementaires et des actes ni réglementaires ni individuels de la commune se fasse, à compter du 1er juillet 2022 : Par publication papier (Registre à disposition aux horaires d'ouverture de la Mairie).

Elections législatives – Permanences du bureau de votes : Un tableau des permanences du bureau de vote a été réalisé.

MEDADOM

Madame le Maire présente le service de téléconsultation que propose l'entreprise MEDADOM (entreprise qui a demandé à rencontrer Mme le Maire en mai 2022). MEDADOM a créé un équipement permettant de consulter un médecin à distance et d'être assisté par un professionnel de santé. Le patient pourra renouveler son ordonnance et avoir une consultation de premier niveau. A terme, ce système doit désengorger les services médicaux classiques mais ne s'y substitue pas. Le coût de la consultation est celui d'un médecin en secteur un, sans dépassement d'honoraires et sera remboursé par la Sécurité sociale.

Madame le Maire explique que le rendez-vous avec cette société constitue une première approche et que cela pourrait être intéressant pour Unverre. Il faut maintenant se rapprocher d'une commune comme Sancheville ayant installé un tel dispositif et qui pourrait nous faire un retour de son expérience de la téléconsultation et comment la personne habilitée à accompagner les patients est rémunérée.

Projet de modification des statuts d'ENERGIE Eure-et-Loir

Madame le Maire expose au conseil municipal que le comité syndical d'ENERGIE Eure-et-Loir s'est prononcé favorablement le 4 mai dernier sur une modification des statuts du syndicat.

En l'état, cette modification porte notamment sur les contours des compétences et activités exercées, sur de nouvelles modalités d'accès aux compétences optionnelles pour certains EPCI et revient enfin sur quelques aspects relatifs au fonctionnement du syndicat.

Dans ces conditions, et conformément aux dispositions inscrites au code général des collectivités territoriales, il revient à présent au conseil municipal de se prononcer par délibération sur cette question.

Ainsi, après avoir délibéré, le Conseil municipal

APPROUVE le projet de modification des statuts du syndicat ENERGIE Eure-et-Loir.

Charges de fonctionnement - Pôle scolaire des Sorbiers

Le point n'a pas été abordé car le bilan des charges de fonctionnement n'était pas totalement terminé. Il sera de nouveau présenté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Date passage jury communal concours des maisons et fermes fleuries

Il a été demandé aux membres de la Commission « **Gestion des bâtiments, biens et espaces communaux** » de bloquer une date dans leur agenda pour le passage du jury communal.

Organisation journée du 14 juillet 2022

Discussion sur une animation possible entre le repas et la retraite aux flambeaux. Les élus se réuniront le 20 juin 2022 pour fixer l'organisation complète de cette journée.

Travaux, projets- Etat d'avancement

Travaux logements 3 et 5, rue Félix-Lejars : L'isolation par l'extérieur des murs et le crépi sont terminés.

Pour le local de Fil'O Chas, l'étanchéité du toit a été réalisée et les peintures intérieures seront faites mi-juin.

Travaux boulangerie : Les consultations d'entreprises devront être publiées en ligne mi-juin 2022.

Informations et questions diverses

-Les journées du patrimoine auront lieu les 17 et 18 septembre 2022. Marie-Dominique PINOS demande qui pourra être présent pour faire visiter l'Eglise d'Unverre, ouverte au public de 14h00 à 18h00. Laurent PIAUD, Vincent NOUVELLON, Patricia HUET, Aurélie LACROIX et Marie-Dominique PINOS seront présents.

Prochaine séance le **18 juillet 2022** à 20h30

Séance levée à 23h45